



Les financements mobilisables pour déployer un projet territorial en faveur de la biodiversité

Description

En Bretagne, différents acteurs (Région, Départements, OFB, etc.) proposent des soutiens financiers mobilisables pour initier et développer des projets territoriaux en faveur de la biodiversité, porteurs d'une approche globale. Cette fiche ne présente pas les dispositifs dédiés à des animations et des interventions sur des milieux spécifiques tels que le bocage ou les milieux aquatiques. La mise en œuvre des plans d'actions définis dans le cadre des projets territoriaux en faveur de la biodiversité peuvent donner lieu à des actions ciblées sur ces milieux, qui bénéficient de dispositifs dédiés et animés par ailleurs (politique de l'eau, politique bocage, etc.), complémentaires de ceux présentés dans cette fiche. Les aides présentées ici, qu'il s'agisse d'appels à projets ou de guichets au fil de l'eau, sont relativement pérennes. Leur périmètre et leurs modalités peuvent néanmoins évoluer, en raison d'arbitrages propres à chaque financeur. Il est donc recommandé de consulter les sites web ou les contacts indiqués.

En fonction des aides disponibles et des éventuels cumuls possibles, les projets éligibles et retenus peuvent parvenir à bâtir des plans de financement avec 60 à 80 % de subventions publiques.

Les appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt à édition unique pour lesquels une information dans ce guide serait rapidement caduque ne figurent pas dans cette fiche. Pour cette raison, il est pertinent de consulter le site de l'Agence Bretonne de la Biodiversité, qui donne à voir l'actualité des financements en Bretagne au travers notamment l'[interface MaQuestion](#).

➤ Office français de la biodiversité – Appel à projets atlas de la biodiversité communale

Chaque année depuis 2017, l'Office français de la biodiversité propose au niveau national un appel à projets « atlas de la biodiversité communale » destiné aux communes et intercommunalités. En réalisant un ABC/ABI, les candidats identifient et cartographient les enjeux de biodiversité de leur territoire, pour mieux connaître leur patrimoine, pour sensibiliser et mobiliser les élu·e·s, les acteurs et les citoyen·ne·s et pour faciliter la prise en compte de ces enjeux de biodiversité dans les politiques locales.

Grâce à ce dispositif, fin 2021, 338 projets d'ABC/ABI impliquant 2 417 communes ont pu voir le jour dont environ 26 projets d'ABC ou d'ABI en Bretagne.

ofb.gouv.fr/les-atlas-de-la-biodiversite-communale

➤ Région Bretagne – Contrat nature trame verte et bleue

Soutien à des projets territoriaux en faveur de la biodiversité, qui visent à élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions territorial trame verte et bleue, depuis le diagnostic écologique de territoire et l'identification des continuités écologiques, la formalisation d'un plan d'actions, jusqu'à la déclinaison opérationnelle. Priorité donnée à l'échelle pluricommunale (EPCI, Syndicats de BV, PNR, etc.). Les ABC/ABI porteurs d'une démarche en faveur des continuités écologiques et dotés d'un plan d'actions peuvent être soutenus.

Le Contrat Nature TVB peut intervenir en complément des fonds européens, des financements nationaux ou départementaux, ou de façon indépendante.

www.bretagne.bzh/jcms/preprod_31181/fr/contrat-nature

Description (Suite)

➤ Fonds européens gérés par la Région – appels à projets pour les continuités écologiques et les projets territoriaux en faveur de la biodiversité

Accompagner l'émergence et le développement de projets de territoire en faveur de la biodiversité à travers une approche trame verte et bleue (TVB), pour tous les territoires volontaires, qu'ils soient ou non dotés d'une biodiversité remarquable, depuis le diagnostic écologique de territoire et l'identification des continuités écologiques, la formalisation d'un plan d'actions, jusqu'à la mise en œuvre des actions prévues.

Conditions : Le diagnostic doit être couplé à un plan d'actions. Les projets à l'échelle intercommunale sont privilégiés.

- Appel à projets FEDER – Soutenir les continuités écologiques et les projets territoriaux en faveur de la biodiversité – Action 352 (2021 - 2027)

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/soutien-aux-continuites-ecologiques-et-aux-projets-territoriaux-en-faveur-de-la-biodiversite/>

À retrouver sur www.europe.bzh avec les autres dispositifs FEDER et INTERREG pouvant intéresser vos projets.

➤ Agence de l'Eau Loire Bretagne

Les compétences d'intervention des agences de l'eau ont été élargies à la biodiversité terrestre et marine avec la loi Biodiversité (8 août 2016). L'agence de l'eau Loire-Bretagne a fait de la lutte contre l'érosion de la biodiversité un des enjeux prioritaires de son 11^e programme d'intervention. En plus de son action en matière de restauration des milieux aquatiques, des poissons migrateurs et de réduction des pollutions de toutes origines, l'agence organise des appels à projets ciblant plus finement les biotopes et les espèces menacées. Ainsi, elle lance chaque année un appel à projets pour accompagner la mise en œuvre des plans nationaux d'actions (PNA) pour des espèces menacées inféodées aux milieux aquatiques et humides, via des travaux de restauration. Les PNA et leurs déclinaisons régionales sont des outils stratégiques opérationnels visant à assurer la conservation ou le rétablissement d'un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier.

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/lessentiel-des-aides/milieux-aquatiques-et-biodiversite.html>

Contact : Hubert Catroux - hubert.catroux@eau-loire-bretagne.fr

➤ Conseil départemental des Côtes d'Armor

Intervention sur la base d'un cofinancement des contrats nature. Pour les contrats nature territoriaux et trame verte et bleue, les projets doivent prévoir :

- Diagnostic à coupler avec un plan d'actions
- Actions de communication et vulgarisation
- Site d'intérêt remarquable à l'échelle départementale ou régionale en priorité

Contact : DIRPAT@cotesdarmor.fr

Description (Suite)

➤ **Conseil départemental du Finistère**

Le programme « protection des milieux naturels » vise à accompagner les collectivités et les associations dans leurs études et actions pour préserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt départemental. Ce programme peut concerner trois types de projets : les projets naturalistes d'étude sur des espèces et espaces naturels emblématiques ; les projets d'acquisitions et de travaux en espace naturel ; les projets spécifiques en zone humide.

www.finistere.fr/A-votre-service/Environnement/Espaces-naturels/Espaces-naturels-Services-aux-professionnels-et-collectivites/Protection-des-milieux-naturels

Contact : spnlr@finistere.fr

➤ **Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine**

Ingénierie : conseil pour la gestion d'espaces naturels, la restauration des milieux aquatiques, les outils fonciers mobilisables en matière de préservation d'espaces naturels (tels que les zones de préemption environnementale), la valorisation et l'ouverture au public, etc.

www.ille-et-vilaine.fr/article/comment-solliciter-l-ingenierie-publique-departementale

Contacts en agences départementales :

- Agence départementale du Pays de Saint-Malo - 02 99 02 45 00
- Agence départementale du Pays de Fougères - 02 99 02 46 00
- Agence départementale du Pays de Vitré - 02 99 02 46 50
- Agence départementale du Pays de Brocéliande - 02 99 02 48 00
- Agence départementale des pays de Redon et des Vallons-de-Vilaine - 02 99 02 47 50
- Agence départementale du Pays de Rennes - 02 99 02 49 00

Contrat de territoire : soutien financier sur des projets environnementaux dans le cadre de la contractualisation EPCI/Département

Dispositif de labellisation d'espaces naturels : soutien technique et financier auprès des collectivités locales (communes et EPCI) et des propriétaires d'espaces naturels

Contact labellisation espaces naturels : Service patrimoine naturel – 02 99 02 36 86

➤ **Conseil départemental du Morbihan**

Fonds d'Intervention en faveur de l'environnement : soutien de projets concernant les milieux naturels et la biodiversité.

[Les aides départementales - Conseil départemental du Morbihan](#)

Contact : Emmanuelle MORIN - emmanuelle.morin@morbihan.fr

En complément des régimes d'aides dédiés, le Département met en œuvre une ingénierie et du conseil en gestion et animation de sites naturels auprès des collectivités locales (communes, EPCI) en particulier sur des propriétés communales ou intercommunales qui auraient vocation à devenir des espaces naturels sensibles labellisés au regard de leur richesse patrimoniale.

Description (Suite)

➤ **Fondation Breizh Biodiv**

Initiative de la Région Bretagne, Breizh Biodiv a vocation à soutenir des projets d'intérêt général portés localement en faveur de la préservation de la biodiversité et des ressources. Placée sous l'égide de la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH), elle mixe participations publiques et privées. Dans un premier temps, seules les collectivités et les associations sont éligibles. Les initiatives sont retenues dans le cadre d'appels à projets et appels à propositions. Lancés successivement à partir du 1^{er} trimestre 2021, ceux-ci porteront sur des thématiques répondant aux enjeux régionaux suivants : planter pour demain, agir pour la biodiversité, agir pour la préservation de la ressource en eau, adaptation au réchauffement climatique et mobilisation citoyenne. Le premier appel à projets lancé en février 2021 porte sur la thématique « biodiversité et forêt ». En mars 2022, la fondation a lancé un appel à projets portant sur la thématique "Biodiversité et milieux aquatiques".

Les infos sur Breizh Biodiv : <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/breizh-biodiv-biodiversite-et-milieux-aquatiques/>

Contact : Sophie PAULMIER-ENIZAN, cheffe de projet ingénierie financière dans le domaine de l'eau et de la biodiversité sophie.paulmier-enizan@bretagne.bzh ou breizhbiodiv@bretagne.bzh